



DETTE LOCAPASS DATANT DE 13 ANS

Par **revel lionel**, le **21/03/2017** à **16:16**

bonjour,

je viens de recevoir un appelle d'une societe de recouvrement qui me réclame la somme de 2240 euros d'une dette locapass datant d'avril 2004.

Je lis sur des forum que le délai de prescription depuis 2008 est de 10 ans. S'applique-t-elle dans mon cas ? ou bien c'est la durée d'avant de 30 ans qui prévaut ?

bref cette dette est-elle juridiquement encore valide ?

merci de votre aide !